



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Agence Régionale de Santé
Île-de-France



Agir pour
la santé
en Île-de-France

Rapport
d'activité
2023

Photos et illustrations : ARS Île-de-France, Lea Crespi, GettyImages

Pour la photo de couverture, merci à Hilda Boutemy, *chargée de mission réclamations EIG vigilances* ;
Élodie Thery, *assistante de direction* ; Lila Bounoua, *assistante de direction* ; Thomas Personne Poirier,
chargé du maintien en condition opérationnelle et des politiques de défense - Officier sécurité

Pour les photos de la page 55, merci à Moukassa N'goulouy Bayi, *coordinatrice régionale médico-sociale* ;
Ingrid Charpentier, *cheffe de projet qualité et pertinence* ; Benjamin Cohen, *chef de projet qualité et pertinence* ;
Marilia Coutinho-Monnier, *soutien médico-social* ; Amandine Leglise, *chargée de mission rédactionnel infolettre*
Santé ensemble ; Taiba Liaqat, *chargée de programme santé vaccination et cancers* ;
Jean Fabre Mons, *directeur de cabinet adjoint* ; Frédérique Ourabah, *assistante de direction* ;
Catherine Wojtas, *chargée de mission réclamations EIG vigilances*

Date de la publication : mars 2024

© ARS Île-de-France - Direction de la communication

Sommaire

Édito.....	5
Assurer la veille et la sécurité sanitaire.....	7
Protéger le cadre de vie des Franciliens.....	15
Promouvoir la santé.....	19
Lutter contre les inégalités de santé.....	25
Innover.....	29
Faciliter l'accès aux soins.....	35
Accompagner le handicap et la perte d'autonomie.....	43
Poursuite du CNR et publication du PRS 2023-2028.....	49



4

Édito

Intense. Voilà ce que 2023 aura été pour l'Agence régionale de santé Île-de-France et l'ensemble de ses personnels. Après des années marquées par la gestion au quotidien de la pandémie de Covid19, de plusieurs crises successives telles que l'épidémie de MonkeyPox, ou celle liée aux révélations sur les pratiques de certains EHPAD, 2023 a marqué une forme de « retour à la normale » qui a permis aux équipes de l'ARS de mener à bien de nombreux projets au service de la santé des Franciliennes et des Franciliens.

Deux principes ont été au cœur de nos actions cette année : la territorialisation, avec une volonté de mieux adapter nos actions aux besoins de chaque territoire, incarnée par exemple par la mise en œuvre du CNR santé, portée principalement par les équipes des délégations départementales, et une ambition forte pour la santé de tous, qui se reflète pleinement dans notre nouveau Projet régional de santé, dont l'élaboration nous a fortement mobilisés. Publié le 1er novembre, le PRS est le fruit de nombreux travaux de concertation et d'échanges, avec tous les acteurs de santé régionaux, et notamment les usagers. Il constitue notre feuille de route commune pour les 5 prochaines années qu'il nous appartient désormais de traduire en actes concrets au bénéfice de tous les habitants.

Impossible d'évoquer tout ce qui aura marqué 2023. Citons néanmoins quelques-uns des chantiers majeurs dont nous pouvons être collectivement fiers : la mise en œuvre de la campagne de vaccination contre les papillomavirus dans les classes de 5^e de la région dès la rentrée scolaire de septembre ; le déploiement du Service d'accès aux soins désormais opérationnel dans toute la région, véritable avancée en termes de lutte contre les déserts médicaux et de réponse aux besoins de soins non programmés ; ou encore le plan Inclusi'IF 2030 lancé en fin d'année, porteur de l'ambition de doter notre région de nombreuses solutions nouvelles pour les personnes, enfants comme adultes, en situation de handicap.

Bien sûr, nous avons également travaillé à la préparation des Jeux Olympiques et Paralympiques, en étant engagés sur plusieurs volets, de la continuité de l'offre de soins à la veille et la sécurité sanitaires notamment. Notre mobilisation va encore monter en puissance jusqu'à l'été, notamment pour enrichir l'Héritage des Jeux, à travers la promotion du sport-santé et du sport adapté, partout et pour tout le monde et bien au-delà de 2024. Ce bilan de l'année 2023 permet de mesurer le chemin parcouru par notre Agence, rendu possible par l'investissement de chacune et chacun et nous tenons à remercier ici toutes celles et tous ceux qui ont contribué à ces réalisations.

Amélie Verdier
Directrice générale

Sophie Martinon
Directrice générale adjointe

Assurer la veille et la sécurité sanitaire

Assurer la veille et la sécurité sanitaire est au cœur des missions de l'Agence, que ce soit pour identifier précocement les risques et en assurer la prise en charge comme pour piloter la gestion des crises et des situations sensibles.

En parallèle de l'activité régulière de l'ARS, cette année 2023 a été marquée par la préparation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, notamment à travers plusieurs exercices d'ampleur dans les différents territoires.

Assurer la veille et la sécurité sanitaire

Lutte anti-vectorielle

L'ARS est chargée de la surveillance et de la lutte contre les moustiques tigres dont la présence est en forte progression en Île-de-France depuis quelques années.

En 2023, en complément d'actions d'information et de sensibilisation, 35 opérations de démoustication ont été menées pour lutter contre le moustique tigre, vecteur de la dengue, du chikungunya et du zika. 847 cas ont été recensés par l'Agence, soit plus du double des cas d'arboviroses traités habituellement.

On dénombre sur l'année :

814 cas de dengue

19 cas de chikungunya

14 cas de zika

Lorsqu'un cas est signalé, qu'il soit probable ou confirmé, une investigation est menée par l'ARS avec pour objectif de déterminer le caractère importé ou autochtone du cas, de lister les lieux fréquentés par le cas pendant sa période de virémie et de mettre en œuvre les principales mesures de gestion, à savoir :

- Une prospection entomologique réalisée dans les lieux fréquentés par le cas pendant sa période de virémie potentielle
- Une intervention de lutte anti-vectorielle lorsque le vecteur est retrouvé
- Des recommandations de protection contre les piqûres de moustiques

Plus de 400 enquêtes entomologiques ont été réalisées et ont confirmé la nécessité d'effectuer une vingtaine d'opérations de démoustication lancées par l'ARS.



Sur le terrain

VAL-DE-MARNE
Limeil-Brévannes

Premier cas autochtone de dengue dans la région

- L'ARS Île-de-France a reçu le 11 octobre 2023 le signalement d'un cas de dengue concernant une personne résidant à Limeil-Brévannes (94). Ce cas a été confirmé par les analyses biologiques. L'enquête menée par les services de l'Agence, avec les équipes de Santé Publique France, a permis d'identifier ce cas comme le 1^{er} cas autochtone en Île-de-France. Dans ce contexte, l'ARS Île-de-France a déployé les mesures de lutte anti-vectorielle renforcées prévues pour ce type de situation.

Signalements reçus au point focal régional

10 831 signalements ont été reçus et enregistrés par le point focal régional (PFR) en 2023 (dont 62 événements de sécurité des réseaux et cyberattaques déclarés).

Répartition des signaux 2023 par famille



Les professionnels de santé d'Île-de-France et les partenaires de la veille sanitaire disposent d'un point focal régional (PFR) pour effectuer les signalements des maladies à déclaration obligatoire (MDO) et des événements sanitaires et environnementaux susceptibles de présenter un risque pour la santé de la population. Les signalements sont réceptionnés et régulés vers les équipes assurant leur prise en charge et associant des médecins, des infirmiers, des épidémiologistes, des ingénieurs ou des agents administratifs de l'ARS. Ces signalements sont gérés par des équipes de l'Agence en s'appuyant sur l'expertise de la cellule d'intervention régionale de Santé Publique France. Le PFR permet également une surveillance et une analyse des indicateurs de la veille sanitaire régionale.

Cyber-sécurité

71 établissements de santé ont été jugés prioritaires dans le cadre du plan de renforcement de la cyber-sécurité liée à l'anticipation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. Déployé depuis 2021, ce plan a pour objectif de mener - dans un temps restreint - des audits cyber-sécurité de différents types tous les 2 mois suite à un exercice de gestion de crise cyber. Ainsi, ce dispositif lancé par le Ministère de la Santé en collaboration avec Sesan (groupement régional d'appui au développement de la e-Santé) permet de challenger tous les plans d'actions et d'actualiser le Plan de Continuité d'Activité dans un contexte de cyber-crise.

Traitement des réclamations

2 676 réclamations (soit une augmentation de 11% par rapport à l'année 2022) ont été adressées à l'ARS, requêtes émanant d'un usager, de son entourage ou d'un collectif d'usagers remettant en cause la qualité de la prise en charge, des soins ou du service rendu par un établissement de santé, un établissement ou service médico-social, ou un professionnel de santé. Afin de favoriser l'expression de l'expérience patient, l'ARS a complété son système de réclamation par la possibilité de dépôt via la plateforme dématérialisée « Démarches sociales ».

Assurer la veille et la sécurité sanitaire

Jeux Olympiques et Paralympiques

En amont des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, l'ARS a continué d'affiner le dispositif prudentiel en renforçant les capacités opérationnelles des moyens SAMU/SMUR et en poursuivant les exercices de préparation.



En effet, l'Agence pré-positionne les moyens tactiques indispensables pour faire face à certains types de situations sanitaires exceptionnelles qui nécessitent des équipements spécifiques pour la prise en charge de victimes.

Ce travail se fait grâce à une collaboration étroite avec les acteurs de terrain et la préfecture de Police pour anticiper les enjeux de mobilité lors de périodes de circulation fortement contrainte.



Sur le terrain

HAUTS-DE-SEINE

Paris La Défense

Exercice Arena 23 : scénario d'effondrement de gradins provoquant un nombre important de victimes

- Dans la nuit du 23 au 24 mai 2023, la préfecture des Hauts-de-Seine a réalisé avec l'aide de plusieurs partenaires, dont la délégation départementale des Hauts-de-Seine de l'ARS, un exercice de gestion de crise appelé « ARENA 23 ». Celui-ci a rassemblé près de 150 figurants permettant de mettre en scène un effondrement de gradins provoquant un nombre important de victimes. L'objectif était de vérifier la bonne coordination entre les équipes pour anticiper et conforter le fonctionnement des cellules de crise.

de Paris 2024



SEINE-ET-MARNE

Gurcy-le-Châtel

Améliorer les capacités d'intervention face aux menaces et risques de nature nucléaire, radiologique, biologique, chimique et explosive (NRBCe)

• Du 23 au 25 mai 2023, la Préfecture de Police de Paris a organisé un entraînement interministériel zonal à Gurcy-le-Châtel (77). L'événement simulé consistait à répondre à une attaque terroriste perpétrée par la dispersion d'un agent neurotoxique durant les épreuves olympiques.

Cet exercice, proposé tous les 4 ans aux 8 départements de la région, offre l'opportunité de s'entraîner au port des équipements de protection individuelle, de tester les procédures spécifiques, de confronter les points de vue, et d'échanger les pratiques entre les intervenants des différents services.

300 participants
dont des pompiers, policiers,
gendarmes, militaires et
professionnels de santé,
35 joueurs « santé » (médecins,
infirmiers, brancardiers, etc.)
et 2 agents de l'ARS Île-de-France

3 jours d'exercice
avec la participation
de 4 établissements de santé
(3 publics, 1 privé)

Assurer la veille et la sécurité sanitaire



Contrôle de la sérialisation des médicaments

L'Agence régionale de santé lutte contre la contrefaçon des médicaments et a engagé une démarche nouvelle de contrôle de la sérialisation des médicaments assortie de sanctions financières.

L'authenticité des médicaments est un enjeu majeur en matière de santé publique. Un nouveau système de "sérialisation" développé à l'échelle européenne avec les acteurs de la santé et du médicament permet désormais la traçabilité et l'authentification de chaque boîte au moment de la dispensation au patient.

L'ARS Île-de-France a mené en 2023, avec l'aide du Conseil régional de l'ordre des pharmaciens et les URPS pharmaciens, des actions ciblées à l'encontre des 928 pharmacies franciliennes qui n'effectuaient pas encore la « sérialisation » des médicaments. En 6 mois, le taux de pharmacies franciliennes "sérialisant" (73% en mars 2023) a rejoint le taux national avoisinant les 95%.

Pharmacies à Usage Intérieur (PUI)

L'ARS a contribué à l'amélioration de la qualité de la prise en charge médicamenteuse des Franciliens en renouvelant les autorisations des pharmacies des établissements de santé réalisant des activités dites « à risques », notamment la préparation des médicaments anticancéreux, des médicaments de thérapie innovante, des médicaments radiopharmaceutiques, ou encore des dispositifs médicaux stériles utilisés en chirurgie.

Les pharmaciens inspecteurs de l'ARS s'assurent de la conformité des locaux, des pratiques organisationnelles, des moyens en ressources humaines et des équipements dédiés à ces activités. Entre 2021 et 2023, 132 PUI ont été inspectées, soit 427 activités tous risques

confondus contrôlés. Les établissements de santé sont engagés dans des restructurations de leur pharmacie pour une pérennité de la qualité, alors que les autorisations délivrées doivent être renouvelées tous les 7 ans.

Gestion des eaux grises



Sur le terrain

Centre aquatique Marville à La Courneuve

SEINE-SAINT-DENIS

● Ré-utilisation des eaux dites « non conventionnelles » : prendre en compte les problématiques environnementales tout en garantissant la sécurité sanitaire

● La réglementation actuelle établit que, sauf dérogation préfectorale, seule l'eau potable peut être utilisée pour les usages domestiques (alimentation, hygiène...). Depuis quelques années, l'ARS est destinataire de plus en plus de demandes de dérogations de la part de porteurs de projets qui envisagent de réutiliser ces eaux dites non conventionnelles. Une procédure de gestion des demandes de dérogation a ainsi été établie entre l'ARS et la préfecture, qui prévoit que l'ARS s'assure de l'application de certaines exigences techniques et sanitaires afin de prévenir les risques d'exposition des personnes à des micro-organismes pathogènes et à des substances chimiques susceptibles d'altérer leur état de santé d'une part, et les risques de contamination de l'eau distribuée au robinet d'autre part. Ces dispositifs de récupération et de traitement des eaux grises doivent permettre une réduction de la consommation

d'eau potable du bâtiment, une diminution des rejets vers le réseau d'assainissement et une récupération de la chaleur produite sur le circuit de traitement des eaux grises.

En 2023, plusieurs dérogations ont été accordées en Seine-Saint-Denis ayant permis la réalisation de projets innovants :

- Le Bâtiment Cycle (Saint-Ouen) qui accueillera des athlètes durant les JOP et sera ensuite transformé en immeuble d'habitation pour la population générale
- Différentes piscines dont certaines accueilleront des épreuves olympiques (centre aquatique olympique de Saint-Denis) ou serviront de sites d'entraînement (Aubervilliers, La Courneuve)
- La future caserne des pompiers de Saint-Ouen qui accueillera également un poste de police en lien avec le village des athlètes durant les JOP

Assurer la veille et la sécurité sanitaire

Opérations de rapatriement



SEINE-SAINT-DENIS

Aéroport Roissy-Charles de Gaulle

Rapatriements et préparation opérationnelle de l'ARS sur les aéroports de Seine-Saint-Denis

- En tant que service coordinateur de la réponse du système de santé aux événements graves et dans le cadre de ses missions sur les plateformes de Roissy-CDG et du Bourget, l'ARS collabore avec la Préfecture déléguée à la sûreté des aéroports dans la mise en place des dispositifs interservices d'accueil des publics rapatriés. Cette mission, qui connaît une montée en puissance depuis plusieurs années, a conduit la Délégation départementale de Seine-Saint-Denis à participer en 2023 à quatre grandes opérations de rapatriements liées au contexte géopolitique international :
 - Sagittaire, depuis le Soudan (1 vol à Roissy-CDG) ;
 - Rose des sables, depuis le Niger (6 vols à Roissy-CDG) ;
 - Olivier, depuis Israël (14 vols, dont 12 à Roissy-CDG) ;

- Olivier, depuis Gaza (4 vols, dont 1 en 2023 et 1 en 2024 à Roissy-CDG).

Au total, une vingtaine de vols arrivés à Roissy-CDG ont été accompagnés par la CUMP 93 et la Croix Rouge française 93, sous la coordination de l'Agence, dans le cadre du dispositif interservices piloté par la Préfecture aux aéroports.

En lien avec les opérateurs d'hébergement d'urgence, l'engagement de l'ARS se poursuit au-delà des dispositifs aéroportuaires par la mobilisation le cas échéant des acteurs sanitaires et médico-sociaux au profit des personnes rapatriées prises en charges et hébergées temporairement en Seine-Saint-Denis.

Protéger le cadre de vie des Franciliens

Sensibiliser à l'influence de l'environnement sur la santé et réduire les expositions aux risques environnementaux font partie des grandes missions de l'ARS. Prévenir les risques d'intoxications au monoxyde de carbone ou à l'exposition au plomb, veiller à la qualité de l'eau ou lutter contre les habitats insalubres par des inspections sont quelques-unes des actions de l'Agence pour préserver le capital santé et le bien-être des Franciliennes et des Franciliens.

Protéger le cadre de vie des Franciliens

Prévenir le saturnisme

L'Agence est chargée de mener la politique régionale de suivi, de contrôle et d'instruction des cas de saturnisme et de lutter contre les risques d'exposition au plomb.

75 cas de saturnisme
ont été pris en charge
dans la région

Lutte contre le saturnisme menée spécifiquement en bidonville

4 opérations
de sensibilisation
et d'incitation au dépistage

- Actions mises en place sur l'ensemble des sites :
- Suivi sanitaire et social des personnes dépistées par les associations partenaires et les structures médicales associées
 - Distribution de kits d'hygiène
 - Réalisation de diagnostics de l'environnement

48 personnes
dépistées

- Actions complémentaires :
- Installation d'un bloc sanitaire dans le bidonville d'Ivry (Villa des Sorbiers)
 - Raccordement à l'eau potable sur le site de Wissous / Antony

Sensibiliser au risque d'intoxication au monoxyde de carbone

L'ARS élabore et diffuse sur les réseaux sociaux des messages de prévention pour reconnaître et éviter ces intoxications.

548 CAS de personnes
intoxiquées

Le kit pour relayer cette communication à destination des communes est disponible sur le site internet de l'ARS Île-de-France:



Contrôler la qualité de l'eau



L'ARS pilote le contrôle sanitaire des eaux de consommation et de baignade.

Ce contrôle vise à évaluer la qualité de l'eau, à vérifier le respect des exigences de qualité réglementaires et le cas échéant, la mise en œuvre des mesures correctives par les exploitants.

**25 092
prélèvements
d'eaux de
consommation
réalisés**

**• 99,9% de taux
de conformité pour
les paramètres bactériologiques**



**• 99,2% de taux
de conformité pour
les paramètres physico-chimiques**

Protéger le cadre de vie des Franciliens

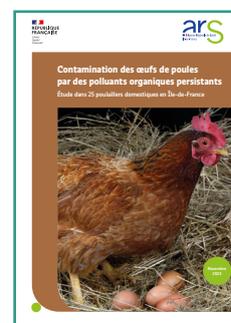
Recommandation de non-consommation des œufs domestiques

L'ARS a commandé en 2023 une étude approfondie sur la contamination des œufs de poules domestiques par des Polluants Organiques Persistants (POP).

Les œufs de 25 poulaillers ont été analysés et les conditions d'élevage ont été examinées. Les résultats de l'étude mettent en évidence une contamination des prélèvements par les quatre familles de polluants organiques persistants analysés : dioxines, furanes, PCB et PFAS.

L'Agence recommande de ne pas consommer d'œufs issus de poulaillers domestiques produits dans les 410 communes qui composent l'unité urbaine de Paris.

L'ensemble de l'étude est disponible sur le site internet de l'ARS Île-de-France



Plan Régional Santé Environnement 4



Après une phase de concertation en 2022, 16 priorités ont été dégagées et ont structuré l'écriture du PRSE4 en 2023.

La version définitive du PRSE4 sera publiée au 1^{er} trimestre 2024.

165 participants ont œuvré, en 2023, pour aboutir à la rédaction d'une première version du PRSE4. 53 fiches-actions en ont découlées. Elles ont pour grandes thématiques :

- La santé environnement dans les politiques d'aménagement et de logement,
- L'anticipation du changement climatique,
- La réduction des expositions,
- L'accompagnement des acteurs.

Pour établir des modes d'action opérationnels, 10 ateliers ont été organisés.

180 contributions reçues

suite à une consultation réalisée au 4^e trimestre 2023.

Promouvoir la santé

2023 a été une année marquée par le lancement de nouveaux programmes, mais aussi par le renforcement de la présence des équipes sur le terrain, au contact des habitants : prévention des risques liés à la consommation détournée du protoxyde d'azote, information et mise à disposition d'un vaccin contre les papillomavirus humains (gratuit et pour tous les élèves de 5^e), promotion du sport pour tous figurent parmi les actions de promotion de la santé menées par l'ARS Île-de-France pour favoriser la santé des Franciliennes et des Franciliens.

Promouvoir la santé



À la rencontre de nos publics

L'ARS se tient aux côtés des structures partenaires et des habitants pour faire évoluer le paysage de la santé en Île-de-France. Elle se mobilise pour faire connaître l'offre de santé et sa propre action en matière de santé publique. Il s'agit d'être au plus près du terrain pour recueillir les attentes et retours d'expérience des Franciliens en matière de besoins de santé.

Mars Bleu dans le 18^e arrondissement de Paris, marche des fiertés au mois de juin à Paris, Fête de l'Humanité en septembre en Essonne, Octobre Rose et journée mondiale de lutte contre le SIDA à Saint-Denis ont été autant d'occasions de diffuser de l'information ou de proposer des dépistages (du VIH, des hépatites, des IST, du cancer du sein), particulièrement aux personnes qui ne disposent pas de médecin traitant ou qui n'oseraient pas rentrer dans un laboratoire d'analyse.

L'Agence se mobilise également sur les sujets de santé sexuelle en distribuant de nombreux préservatifs aux associations dont les publics sont en situation de précarité et éloignés des structures de soins et d'accueil (travailleurs du sexe, personnes hébergées, personnes primo-arrivantes bénéficiant ou non des CMA, etc.), ainsi qu'au grand public.

Plus de 1,5M
préservatifs masculins
ont été distribués

144 500
préservatifs féminins
ont été distribués

Au total, 1 695 000 préservatifs ont été distribués gratuitement en Île-de-France. Cette offre vient compléter la possibilité pour les personnes de moins de 26 ans de retirer gratuitement des préservatifs en pharmacie d'officine.

Toutes les semaines, l'infolettre #SantéEnsemble fait le tour d'une thématique de santé publique, avec la vision des acteurs eux-mêmes. Elle participe à la diffusion des informations en santé et à la visibilité des actions menées sur le terrain.

Retrouvez tous
les numéros



Campagnes de prévention

« Le proto, c'est trop risqué d'en rire », une campagne de prévention et d'information



Retrouvez la
campagne de
prévention

En novembre 2023, l'Agence régionale de santé Île-de-France a lancé, aux côtés de l'ARS Hauts-de-France, une campagne de prévention et d'information conjointe pour sensibiliser aux risques liés à la consommation détournée du protoxyde d'azote face à un phénomène de consommation qui s'amplifie.

La campagne, conçue par les deux ARS, repose sur trois piliers complémentaires :

- Des spots audio et vidéo pour capter l'attention des jeunes
- Une capsule vidéo pédagogique en partenariat avec Jamy (journaliste et ancien présentateur de *C'est pas sorcier*) ainsi qu'un site internet dédié pour informer et prévenir les consommateurs et familles
- Un kit de communication pour les partenaires des ARS pour relayer le message institutionnel

En outre, plusieurs grands sites marchands (comme Amazon, Carrefour, FNAC...) se sont vus adresser un courrier rappelant la réglementation en vigueur concernant la vente de cartouches de protoxyde d'azote ainsi que leurs obligations en matière d'information sur leur site internet.

Prévention médicamenteuse de la bronchiolite

La bronchiolite touche chaque hiver près de 30% des nourrissons de moins de 2 ans, et chaque année 2 à 3% des nourrissons de moins d'un an seraient hospitalisés pour une bronchiolite sévère en France (environ 45 000 hospitalisations).

Pour prévenir la bronchiolite à VRS (virus respiratoire syncytial) des nourrissons et en complément des gestes simples de prévention, un nouvel anticorps monoclonal est disponible depuis septembre 2023, en plus du palivizumab : le nirsevimab (Beyfortus).

Dès sa mise à disposition, l'ARS Île-de-France a réuni les acteurs franciliens de la santé pour échanger sur le déploiement de cette campagne de prévention des bronchiolites associant les gestes barrières et le Beyfortus.

Promouvoir la santé

Vaccinations



Sur le terrain

HAUTS-DE-SEINE

Villeneuve-la-Garenne, Boulogne-Billancourt, Issy-les-Moulineaux et Chatenay-Malabry,

Les équipes du Centre de Lutte Antituberculeuse, du Conseil départemental et de l'ARS des Hauts-de-Seine

Opération de vaccination BCG

Dans les Hauts-de-Seine, afin de réduire les délais d'obtention d'un rendez-vous en PMI pour l'accès à la vaccination BCG, le Conseil Départemental, le CLAT 92, et l'ARS des Hauts-de-Seine ont programmé deux campagnes de vaccination, dont l'une pendant la semaine européenne de la vaccination du 24 au 30 avril.

215
enfants
vaccinés

6 séances de
vaccination

4% d'augmentation
des taux de vaccination BCG
(données enquêtes ARS-DSP).

Covid-19 et grippe : poursuite de la campagne de vaccination

La lutte contre les épidémies de Covid-19 et de la grippe s'est poursuivie, en insistant sur les rappels de vaccination notamment à destination des plus vulnérables.

• Grippe

1 177 732 personnes (+ de 65 ans, personnes en ALD, etc.) ont été vaccinées, portant le taux de couverture vaccinale à 47.3% (contre 52.1% en France).

• Covid-19

- 145 925 personnes de + de 80 ans vaccinées, soit un taux de couverture vaccinale de 62.2% (contre 55% en France) ;
- 387 100 personnes entre 65 et 79 ans vaccinées, soit un taux de couverture vaccinale de 48.9% (contre 44.2% en France).



Papillomavirus : lancement de la campagne de vaccination

Dès la rentrée de septembre, la vaccination contre les papillomavirus (HPV) a été proposée gratuitement à tous les élèves de 5^e au sein même de leur établissement scolaire.

L'ARS Île-de-France, en collaboration avec l'Éducation Nationale, l'Assurance Maladie et tous les professionnels de santé effecteurs se sont mobilisés pour informer et favoriser la mise en œuvre de la campagne de vaccination.

Les enfants vaccinés sont constitués d'autant de filles que de garçons, preuve d'un progrès de communication et d'image autour de ce vaccin.



959 collèges
soit 99 %
des collèges publics
et 24%
des collèges privés
sous contrat

20 232 élèves vaccinés
durant les passages
des centres de
vaccination soit au
total 15 % des élèves
de 5^e vaccinés

Promouvoir la santé

Fonds de Lutte contre les Addictions (FLCA)



En 2023, l'appel à projets régional Fonds de Lutte contre les Addictions (FLCA) a mobilisé un nombre important de partenaires démontrant qu'il est un vecteur majeur de soutien aux actions en addictologie en Île-de-France.

105 dossiers déposés venant d'opérateurs multiples : associations de prévention et promotion de la santé (à destination des usagers de drogues ou non), établissements médico-sociaux, établissements hospitaliers, collectivités etc.

Après instruction et sélection des dossiers en commission, 71 projets ont été retenus, pour un financement de + de 5 300 000 €. Ont ainsi été soutenus des programmes de compétences psychosociales probants ou prometteurs, des programmes « Lieu de Santé Sans Tabac », des projets relatifs au chemsex ou encore des projets favorisant la réduction des risques.

Les Maisons Sport-Santé

Les Maisons Sport-Santé (MSS), reconnues désormais dans le code de la santé publique, sont un élément majeur des politiques publiques à la croisée du sport et de la santé.



Elles ont pour objectif d'amener le plus grand nombre de personnes à intégrer la pratique d'une activité physique et sportive dans leur quotidien, de manière régulière, durable et adaptée afin d'améliorer l'état de santé de la population. Elles représentent un levier essentiel pour promouvoir l'activité physique pour tous et particulièrement chez les personnes vulnérables.

en priorité dans des territoires à géographie prioritaire : les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) et les zones de revitalisation rurales (ZRR), où les difficultés sociales et sanitaires se cumulent.

En Île-de-France, 14% de la population pratique une activité physique, tandis que la prévalence des maladies chroniques continue d'augmenter. Bien que le sport santé soit devenu un enjeu national, sa déclinaison doit se déployer

Fin 2023, 77 Maisons Sport-Santé sont habilitées conformément aux dispositions de la loi sur la démocratisation du sport. Notons que 57 % de ces Maisons Sport-Santé sont implantées dans des quartiers prioritaires de la politique de la ville.



Lutter contre les inégalités de santé

Les inégalités sociales et territoriales de santé restent très marquées en Île-de-France. Elles sont dues pour l'essentiel d'entre elles aux inégalités de revenus, de logement, d'emploi, d'accès à l'éducation.

Par ailleurs, ce sont souvent les mêmes personnes qui ont des difficultés à accéder aux soins. La réduction de ces inégalités de santé est donc un objectif prioritaire de l'ARS.

Enfin, au-delà du gradient social de santé, il existe en Île-de-France une grande part de la population en situation de forte précarité, ce qui conduit l'Agence à développer des actions d'« aller vers » les publics les plus éloignés du système de santé.

Lutter contre les inégalités de santé

Mieux soigner les personnes en situa

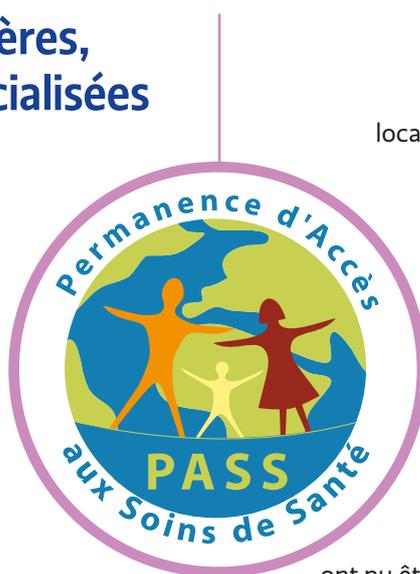
Permanences d'accès aux soins de santé (PASS)

Au sein des établissements de santé, les PASS sont spécialisées dans la prise en charge et l'accompagnement des personnes en situation de précarité. Elles sont à l'interface de l'hôpital, de la médecine de ville et des dispositifs sociaux et médico-sociaux.

68 PASS hospitalières, dont 17 PASS spécialisées

- 6 PASS psychiatriques
- 2 PASS ophtalmologiques
- 8 PASS buccodentaires
- 1 PASS pédiatrique

Les PASS hospitalières ont accueilli plus de **50 000 patients** en 2023.



18 opérateurs de PASS de ville

localisées en grande partie dans le 93, et dans le 95, 77 et 92

En 2023, les PASS de ville ont accueilli plus de

8 000 patients.

7 PASS mobiles

en petite et grande couronne ont pu être déployées grâce à la mesure 27 du Ségur de la santé. En 2023, des camions équipés sont venus renforcer l'action des PASS mobiles des Yvelines et de la Seine-Saint-Denis.

Équipes mobiles médico-sociales

Ce dispositif a pour objectif d'assurer une prise en charge et de permettre l'entrée de ces personnes dans le système de santé classique de droit commun. L'intervention des équipes se fait sur le lieu de vie de la personne.

53
équipes
mobiles
médico-sociales
en Île-de-France
au total

5
nouvelles
équipes
en 2023

tion de précarité



ESSONNE
Palaiseau

Ouverture du 1^{er} Lit Halte Soins Santé généraliste

Ouvert en janvier à Palaiseau, il est géré par la Croix-Rouge française, acteur local incontournable dans la prise en charge des personnes ainsi que dans la réinsertion sociale par exemple. Le LHSS offre une prise en charge sanitaire et sociale à des personnes sans domicile fixe dont l'état de santé physique ou psychique nécessite des soins

ou un temps de convalescence sans justifier d'une hospitalisation. Inaugurée en présence du préfet, du directeur de la délégation départementale de l'Essonne et des acteurs locaux du médico-social, la structure dispose d'une capacité de 25 lits avec des flux d'entrée et de sortie réguliers sur l'année 2023.

Agir contre l'addiction au crack

L'Agence est mobilisée dans la lutte contre l'addiction au crack en Île-de-France. Elle poursuit des actions sur le volet sanitaire et médico-social auprès des structures engagées dans la prise en charge des usagers.

En juillet 2023, les partenaires du Plan crack ont fait le bilan des actions passées et ont dressé les perspectives des prochaines actions à mener afin de réduire durablement la présence dans la rue des consommateurs de crack et de favoriser leur réinsertion. L'ARS a œuvré à la mise en place

d'un dispositif d'orientation des consommateurs de crack en structures de soins addictologiques résidentiels entre régions pour améliorer les prises en charge sanitaires et médico-sociales tout en éloignant les personnes des lieux de consommation.

**Au 31 décembre 2023,
83 consommateurs
ont été admis
dans 11 régions**

Lutter contre les inégalités de santé

Dispositifs pour améliorer l'accompagnement des femmes enceintes en situation de précarité

Priorité thématique du PRS 2023-2028, la périnatalité est un sujet de préoccupation majeure en Île-de-France. Des actions innovantes sont expérimentées pour contribuer à améliorer la prise en charge des femmes, notamment des femmes les plus vulnérables, et les accompagner dans leurs parcours. Retour sur deux projets.

1 . Médiation en santé en périnatalité

Un projet de médiation en santé en périnatalité a été déployé courant 2023 au sein de cinq établissements de santé du nord-est francilien. Cinq médiatrices en santé interviennent auprès de femmes suivies en maternité : elles ont pour mission à la fois de mieux répondre aux besoins de femmes présentant des vulnérabilités et de faciliter le travail des professionnels de santé.

5 médiatrices en santé en maternité

• **457 femmes accompagnées**

• **Action phare : explication et clarification du système de santé**
86% des actions menées

2 . Littératie en santé en périnatalité

Un second projet se consacre au renforcement de la littératie en santé en périnatalité. Déployé sur 4 structures de santé du territoire, ce projet prend la forme d'une recherche action où l'objectif est d'expérimenter les outils d'évaluation de la littératie en santé, d'évaluer le niveau de littératie en santé des femmes enceintes et de co-construire des plans d'actions avec les usagers et les partenaires locaux, pour contribuer à améliorer le niveau de littératie en santé des femmes enceintes du territoire.

4 structures engagées dans le projet littératie en santé
(établissements de santé, PMI)

Innover

Les pratiques des professionnels de santé et les attentes des patients évoluent constamment grâce aux innovations technologiques ou organisationnelles. L'ARS accompagne les acteurs dans le développement de solutions nouvelles qui visent à améliorer les prises en charge, la prévention, l'information des patients...

Autant d'outils et de transformations de pratiques accessibles aux Franciliennes et Franciliens pour leur permettre de devenir plus autonomes et davantage acteurs de leur santé.

Innover

○ Ségur du numérique

Le Ségur du numérique est un programme d'investissement de 2 milliards d'euros, visant à généraliser le partage fluide et sécurisé des données de santé entre professionnels et usagers pour mieux prévenir, mieux soigner et mieux accompagner. Il repose en particulier sur le déploiement d'outils numériques tels que le Dossier Médical Partagé (DMP) et la Messagerie Sécurisée de Santé (MSSanté).

**4 millions
de DMP
alimentés**

**15 millions
de messages
échangés chaque mois
via MSSanté**

**24 millions
de documents
versés aux DMP
sur l'année**

Volet social et médico-social

Les programmes ESMS Numérique et SONS visent à permettre la généralisation du Dossier Usager Informatisé (DUI) au sein des établissements sociaux et médicaux sociaux (ESMS).

**5 ESMS retenus
pour expérimenter
l'utilisation de
Mon Espace Santé**
afin de développer des cas d'usage
et de pratique, et anticiper l'impact
organisationnel et technique du
dispositif au sein des ESMS

**30 projets d'acquisition
et de mise en conformité d'un DUI
financés en 2023 dans 759 ESMS
d'Île-de-France**

**4 webinaires régionaux
et 8 forums
départementaux**

Télésanté

La télésanté se fait à distance, par vidéo ou par messagerie sécurisées. Elle regroupe télémedecine, qui implique l'intervention d'un médecin, et télésoin, lorsqu'un auxiliaire médical ou un pharmacien intervient. Son développement constitue un enjeu clé de la transformation du système de santé, inscrit dans la feuille de route de la transformation numérique du Ségur de la santé.

Une feuille de route organisée en 4 axes stratégiques

1.

Acculturer, sensibiliser et informer l'écosystème



L'ARS Île-de-France et l'Assurance Maladie ont élaboré conjointement une feuille de route régionale télésanté pour les années 2023-2025.

2.

Accompagner le déploiement et les usages auprès des professionnels de santé



3.

Donner de la visibilité sur l'offre de soins en télésanté



4.

Bâtir la stratégie numérique et soutenir l'innovation



1 appel à projets

Par ailleurs, un appel à projets a été lancé en août 2023, qui constitue l'une des premières actions de la feuille de route régionale de télésanté. Son objectif ? Favoriser l'accès aux soins pour les Franciliens faisant partie de publics et ou de territoires prioritaires, en s'appuyant sur la télésanté, au moyen d'outils et d'organisations inclusives. 10 lauréats ont été retenus.

Innover

6
lauréats
retenus

Soutien au déploiement d'innovations organisationnelles s'appuyant sur une solution numérique

En 2023 et pour la deuxième année consécutive, un appel à projets a été lancé afin de soutenir des initiatives et l'usage de nouvelles solutions technologiques ou numériques (dispositifs médicaux, objets connectés marqués CE, Big Data, etc.). Ces dispositifs innovants sont voués à améliorer les conditions d'exercice des acteurs de santé et/ou la prise en charge des patients et usagers.

Plus d'information
sur les lauréats



1 . Ecalap-AVC

Application

GHU Henri Mondor en lien avec d'autres structures du territoire et des orthophonistes libéraux (94)

Personnaliser et fluidifier la prise en charge de l'aphasie post-AVC à l'hôpital et en ville et coordonner le suivi des patients à l'aide d'outils numériques de rééducation.

2 . Menopower !

Application

Hôpital Foch (92)

Accompagnement préventif de la ménopause et de ses conséquences, en s'appuyant sur un auto-questionnaire d'évaluation des symptômes de la ménopause et leur évolution dans le temps.

3 . Psy Éval

Interface numérique

EPS Etampes – Barthélémy Durand (91)

Numérisation d'un dispositif d'évaluation de la santé mentale intégré dans le parcours de soins pour dépister les comorbidités associées aux pathologies psychiatriques et permettant d'accélérer le diagnostic

4 . Breaking News Follow Me

Application et plateforme numérique

CHI André Grégoire (93)

Informar en temps réel les patients et leurs proches de l'état d'avancement de leur prise en charge au Service d'Accueil des Urgences de l'établissement.

5 . Écho 93

Dispositif médical

APHP - Hôpital Jean Verdier (93)

L'échographie clinique, nouveau lien entre la ville et l'hôpital en Seine-Saint-Denis : améliorer le parcours de soin ville-hôpital et disposer d'un premier diagnostic d'imagerie via l'utilisation de sondes échographiques ultra-portables lors d'un examen clinique généraliste.

6 . Télé-échographie

Dispositif médical

CHI Poissy St-Germain-en-Laye (78)

Expérimentation pilote pour faciliter la prise en charge médicale dispensée aux patients de la Mission Centrale de Poissy, via la réalisation d'échographies télé-robotisées à visée diagnostique.

Article 51 : pour l'innovation organisationnelle

42 nouvelles organisations en santé à fin 2023

2 projets franciliens

1 projet inter-régional avec des acteurs franciliens

Le dispositif Article 51 vise à encourager des organisations innovantes du système de santé pour améliorer le parcours des patients, l'accès aux soins ou encore la pertinence de la prescription des produits de santé.

• Mam'en forme

Parcours coordonné pour les femmes enceintes vulnérables en situation d'obésité en Seine-Saint-Denis.

• SÉSAME

Soins d'Équipe en SAnté Mentale

Modèle des soins collaboratifs en médecine générale, pour une prise en charge rapide, adaptée et globale des troubles mentaux les plus fréquents (troubles dépressifs et troubles anxieux) des adultes qui ne font l'objet d'aucun suivi en psychiatrie.

• PRO IRC Prévention de l'Insuffisance Rénale Chronique

Prise en charge coordonnée précoce de la maladie rénale chronique de la suppléance rénale.



L'ensemble des expérimentations sont listées sur un atlas disponible sur le site internet de l'ARS



Innover



Plus de 300 participants

4 ateliers pratiques

10 stands de partenaires

Journée régionale de l'innovation en santé

Le 10 octobre 2023, l'ARS a organisé une nouvelle journée régionale de l'innovation en santé.

Cet évènement a permis de mettre en lumière les porteurs des projets innovants, soutenus dans le cadre des expérimentations Article 51 ou des appels à projets initiés par l'ARS, en écho aux thématiques prioritaires du PRS3 : maladies chroniques, santé mentale, périnatalité, ressources humaines en santé...

Certification des causes de décès : la numérisation comme levier d'accélération de la production de la donnée et de sa mobilisation au service des politiques publiques

La crise sanitaire du Covid-19 a remis en lumière l'enjeu central de disposer, dans des délais resserrés, de données de mortalité fiables.



Dans cette optique, l'ARS Île-de-France conduit depuis 2023 une mission pour accompagner le déploiement de la certification électronique des décès auprès des établissements de santé.

De plus, l'ARS a assuré la formation des infirmiers et proposé un cadre d'évaluation au sein d'une expérimentation sur la certification des décès de personnes majeures à domicile menée par la Direction générale de la Santé. Enfin, elle a développé deux outils d'exploitation en temps réel des causes de décès s'appuyant sur l'intelligence artificielle : un outil de diagnostic et un outil de veille sanitaire.

Faciliter l'accès aux soins

L'année 2023 a été marquée par des tensions dans les établissements du territoire liées au manque de ressources humaines, auxquelles l'ARS a fait face en déployant des mesures à la fois pour assurer la continuité des soins mais également dans le but d'améliorer les coopérations ville-hôpital.

Plus globalement, l'Agence est mobilisée sur les ressources humaines en santé avec l'objectif de redonner de l'attractivité aux métiers du sanitaire et du médico-social.

Faciliter l'accès aux soins

Ressources humaines en santé

Mise en place de l'expérimentation IFSI

En 2022 a été annoncé le lancement d'un programme d'accompagnement personnalisé du parcours étudiant en soins infirmiers, porté avec le Conseil régional d'Île-de-France.

L'objectif de ce programme est de maximiser la réussite des étudiants dans leurs études, de faciliter leur insertion professionnelle et les fidéliser sur le territoire francilien à l'aide de différents d'outils pédagogiques et d'un renforcement d'encadrement.



150 000€
investis par l'ARS

répondant ainsi à la totalité des demandes exprimées par les instituts, en complément des actions portées par la Région

Le développement des Contrats d'Allocation d'Etudes

En 2023, l'Agence régionale de santé Île-de-France, a proposé pour la quatrième fois le dispositif de Contrats d'allocation d'études (CAE).



Ce dispositif à destination des étudiants, offre le versement d'une allocation forfaitaire en contrepartie d'un engagement à exercer une profession en tension pendant 18 mois. Ce contrat concerne les étudiants dans les filières en tension (notamment soins infirmiers, maïeutique, manipulateurs radio ou masseurs-kinésithérapeutes).

538 CEA
en 2022

815 CEA
ont été cofinancés par l'ARS aux côtés des établissements recruteurs

soit plus de **50%** de hausse

Une nouvelle prime aux internes en grande couronne

En 2023, pour encourager les internes et docteurs juniors à choisir un stage dans les territoires de grande couronne et de la Seine-Saint-Denis (départements 77, 78, 91, 95 et 93) l'Agence a expérimenté une allocation d'attractivité territoriale spécifique d'un montant de 1 500 euros.

Cette expérimentation vise à encourager financièrement les internes et docteurs juniors à se positionner sur les terrains de stage éloignés du centre de la région, tout en reconnaissant les surcoûts et la pénibilité liés à l'éloignement du lieu de stage par rapport au lieu d'habitation de l'interne.

Sur les 6042 internes affectés en stage lors des choix de l'hiver 2023

23,3%
d'entre eux
étaient éligibles
à l'allocation
d'attractivité
territoriale

L'initiative « Logements pour les soignants »

Dans le cadre du Ségur de la Santé, l'ARS Île-de-France a alloué un financement supplémentaire de 25 millions d'euros en 2023, portant à 75 millions d'euros le budget dédié au développement de logements pour les professionnels de santé.

2400 logements destinés aux professionnels de santé en Île-de-France ont été financés. Ces logements sont répartis entre six départements franciliens (75, 78, 92, 93, 94 et 95)

Cette initiative vise à faciliter l'accès au logement des soignants en co-finançant les projets des établissements sanitaires et médico-sociaux publics de la région. Elle englobe diverses actions telles que la réservation de droits dans le parc social ou intermédiaire, le soutien à l'accès à des colocations ou résidences pour jeunes actifs, la bonification de loyers pour des locations temporaires, etc.

Faciliter l'accès aux soins

Séгур Investissement

En 2023, le plan d'investissement francilien a poursuivi sa mise en œuvre.

**9 nouveaux
contrats**
de financement de projets
dans le secteur sanitaire
signés en 2023 (soit un total
de 25 contrats
depuis 2022)

pour un
montant total
d'aides accordées
de près de
300 millions
d'euros.

Depuis 2022, le montant des aides cumulées contractualisées représente plus de 660 millions d'euros.

Investissements du quotidien dans le sanitaire

39,7 millions d'euros ont été délégués pour soutenir l'investissement quotidien de 397 établissements de santé, dont 15% dédiés à un appel à projets pour améliorer l'attractivité professionnelle.

Un soutien accru a été apporté à des domaines prioritaires comme la psychiatrie, la santé des détenus, l'assistance médicale de procréation et la périnatalité.

Développement durable

Une exigence supplémentaire pour les projets d'investissement en santé

Dans le cadre du Ségur Investissement, 5 grands objectifs ont été fixés pour accompagner les établissements franciliens vers une transformation durable :

- L'amélioration de la performance énergétique ;
- La réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- La résilience aux aléas climatiques ;
- Le respect de la santé et de l'environnement ;
- La gouvernance développement durable ;

Ces objectifs servent de base de dialogue avec les établissements lors de la définition du projet pour sécuriser l'impact en matière de développement durable.

27 EHPAD
aidés dans le cadre
du Plan d'Aide à
l'Investissement
immobilier

pour un
montant
de 37,3M€

CPTS



PARIS

100% CPTS : objectif atteint à Paris

- Avec la constitution de la CPTS Paris 16 en décembre 2023, l'objectif ambitieux de couvrir toute la population parisienne par une communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) a été atteint.

Lancées dans le cadre du plan Ma Santé 2022, les CPTS permettent à des professionnels de santé de s'associer en réseau au sein d'un territoire afin de répondre à l'augmentation et la diversification des besoins de santé. Elles constituent un levier clé pour la coordination territoriale des acteurs de santé, professionnels de santé de ville, acteurs de la prévention ou promotion de la santé, des établissements et services médico-sociaux, sociaux mais aussi aux usagers, afin de conduire des missions de santé publique et de répondre aux besoins de la population de leur territoire.

La mobilisation des professionnels pleinement soutenus par l'ARS et l'Assurance Maladie a permis la constitution et le déploiement de 16 CPTS à Paris. Nombreuses sont les solutions concrètes mises en place sur l'accès aux soins, la

qualité des soins et l'accès à la prévention des parisiens grâce à elles.

Pour célébrer cette couverture à 100% du territoire parisien en CPTS, la délégation départementale de l'ARS et la CPAM de Paris ont organisé une soirée de débats le 6 novembre 2023, en présence de la Ministre déléguée chargée de l'organisation territoriale et des professions de santé Agnès Firmin Le Bodo, d'Anne-Claire Boux, adjointe à la maire de Paris en charge de la santé, d'Amélie Verdier, directrice générale de l'ARS Île-de-France et de Raynal Le May, directeur général de la CPAM de Paris. Cette soirée réunissant plus de 200 personnes a permis de faire connaître à l'ensemble des professionnels de la ville, de l'hôpital, du secteur médico-social, élus et représentants des usagers ou associations la place réelle des CPTS dans l'organisation des soins de proximité à Paris et leur intérêt pour les soignants et les patients.

Les départements des Yvelines et de l'Essonne sont également couverts à 100 % par une CPTS.

Faciliter l'accès aux soins

Accès aux soins non programmés

Des mesures pour sortir des tensions hospitalières

Au cœur de l'été 2023, l'Agence a déployé 10 mesures clés pour faire face aux tensions estivales dans les hôpitaux franciliens, ainsi qu'une campagne d'information sur le bon recours aux soins.

Besoin de se soigner cet été ?

AU QUOTIDIEN
Consultez en priorité votre médecin, rendez-vous dans un centre de santé ou une maison de santé ou demandez conseil à votre pharmacien

LE SOIR ET LE WEEK-END
Rendez-vous dans une maison médicale de garde

EN CAS D'URGENCE
Appelez le 15 qui vous conseillera et vous orientera vers la solution la plus adaptée à votre situation

Scannez le QRCode pour connaître les lieux de soins près de chez vous, y compris ceux ouverts le soir et le week-end
www.SeSoignerCetEte.fr/JDF

Besoin de se soigner cet été ?

AU QUOTIDIEN
Consultez en priorité votre médecin, rendez-vous dans un centre de santé ou une maison de santé ou demandez conseil à votre pharmacien

LE SOIR ET LE WEEK-END
Rendez-vous dans une maison médicale de garde

EN CAS D'URGENCE
Appelez le 15 qui vous conseillera et vous orientera vers la solution la plus adaptée à votre situation

Scannez le QRCode pour connaître les lieux de soins près de chez vous, y compris ceux ouverts le soir et le week-end
www.SeSoignerCetEte.fr/JDF

Besoin de se soigner cet été ?

AU QUOTIDIEN
Consultez en priorité votre médecin, rendez-vous dans un centre de santé ou une maison de santé ou demandez conseil à votre pharmacien

LE SOIR ET LE WEEK-END
Rendez-vous dans une maison médicale de garde

EN CAS D'URGENCE
Appelez le 15 qui vous conseillera et vous orientera vers la solution la plus adaptée à votre situation

Scannez le QRCode pour connaître les lieux de soins près de chez vous, y compris ceux ouverts le soir et le week-end
www.SeSoignerCetEte.fr/JDF

Besoin de se soigner cet été ?

AU QUOTIDIEN
Consultez en priorité votre médecin, rendez-vous dans un centre de santé ou une maison de santé ou demandez conseil à votre pharmacien

LE SOIR ET LE WEEK-END
Rendez-vous dans une maison médicale de garde

EN CAS D'URGENCE
Appelez le 15 qui vous conseillera et vous orientera vers la solution la plus adaptée à votre situation

Scannez le QRCode pour connaître les lieux de soins près de chez vous, y compris ceux ouverts le soir et le week-end
www.SeSoignerCetEte.fr/JDF

Ce plan d'action a été travaillé avec les acteurs de terrain et tous les partenaires de l'Agence pour anticiper les tensions, coordonner au plus près l'action des professionnels et réguler avec efficacité les flux de patients. Il a pour ambition d'identifier et cartographier les tensions et l'offre de soins tout en communiquant ces informations auprès du grand public et des professionnels de santé, en mobilisant des professionnels renforts, en renforçant des dispositifs d'offre de soins déjà existants (en périnatalité, santé mentale, gériatrie...), etc.

Service accès aux soins (SAS)

Le service d'accès aux soins, qui apporte une réponse médicale élargie aux besoins de soins urgents de la population, est devenu progressivement opérationnel sur tous les territoires de la région courant 2023.

Service universel complémentaire de la permanence des soins ambulatoires, il vise à faciliter l'accès, d'une part, aux soins urgents, et, d'autre part, aux soins non-programmés nécessitant une prise en charge sous 48h. Il participe ainsi à la lutte contre les inégalités sociales et territoriales de santé.



PARIS

Visite au SAMU de Paris

- Dans le cadre des travaux d'anticipation des tensions estivales sur l'offre de soins, la direction de la délégation départementale de l'ARS s'est rendue début juillet dans les locaux du Samu de Paris pour échanger avec les équipes sur le service d'accès aux soins mis en place 6 mois auparavant et qui vise à éviter que des patients pouvant être pris en charge par la médecine ambulatoire ne se rendent aux urgences.

De gauche à droite :
Dr. Christine Gautier, adjointe en charge de la gestion du risque et de l'accompagnement des professionnels de santé à la CPAM de Paris,
Tanguy Bodin, directeur de la délégation départementale de Paris,
Pr. Vivien, adjoint au chef de service du SAMU
Dr. Alain Parent, président de l'ADMLR et responsable de la filière Soins non programmés du SAS

Faciliter l'accès aux soins

Dispositifs d'appui à la coordination

Les 22 dispositifs d'appui à la coordination (DAC) franciliens constituent dans chaque territoire un point d'entrée unique et gratuit pour les professionnels et structures qui suivent des personnes en situation de santé et de vie complexes, afin de favoriser le maintien à domicile.

En 2023 a débuté le déploiement de l'outil DACTEAM au sein des DAC, qui leur permettra de mieux accompagner les parcours des patients complexes. Ce déploiement sera achevé en 2024.

À la fin de l'année 2023, DACTEAM recensait déjà :

- 12 907 dossiers patients
- 3 300 interventions programmées
- 4 100 fiches structures et 2 000 fiches personnes

Par ailleurs, une évaluation externe des 22 DAC a été lancée. Elle se déroulera sur 3 ans et permettra de mesurer le service rendu sur les territoires.

Signature du nouveau protocole ARS-URPS 2023-2027

L'ARS Île-de-France et l'URPS ont souhaité s'engager dans un nouveau partenariat de cinq années afin de poursuivre et renforcer les actions menées en réponse aux besoins de santé des Franciliens mais également pour l'exercice professionnel en Île-de-France.

En savoir plus



Principaux axes de travail :

- Poursuite des aides à l'installation avec notamment un renforcement des actions d'« aller-vers » visant les médecins récemment diplômés en Île-de-France ;
- Développement des coopérations avec les autres professionnels de santé notamment pour favoriser et accompagner la collaboration entre médecins et infirmiers en libéral, ou envisager le développement de protocoles de coopération ;
- Soutien à l'exercice coordonné, levier majeur en termes d'accès et de continuité des soins, d'organisation de l'offre de soins ambulatoires et de coordination avec les établissements de santé franciliens, avec une augmentation du montant de l'enveloppe d'aide à l'investissement immobilier fixée à 55 M€ pour les 5 prochaines années ;
- Santé publique et prévention.

Accompagner le handicap et la perte d'autonomie

Lancée après une crise de confiance sans précédent qui a touché le secteur des Ehpad un an auparavant, la campagne d'inspections de ces établissements s'est poursuivie en 2023.

Cette année a également été marquée par le lancement du plan régional Inclusif'2030 qui a pour ambition de proposer des solutions nouvelles, inclusives, afin de mieux répondre aux besoins des personnes en situation de handicap et de leurs familles.

Accompagner le handicap et la perte d'autonomie

Personnes âgées

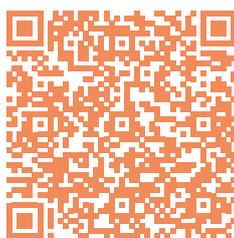


Inspections et contrôles

Un programme de contrôle renforcé des 706 EHPAD franciliens a été lancé dès le mois de février 2022 pour vérifier la qualité des prises en charge.

En 2023, la campagne d'inspections-contrôles a poursuivi sa montée en charge, en association avec les Conseils départementaux, avec 199 EHPAD inspectés. Au total, 335 EHPAD ont été inspectés ou contrôlés depuis le début la campagne (soit 4,7% du volume total des EHPAD franciliens).

Parmi eux, à la date du 15 janvier 2024, 83 EHPAD ont fait l'objet d'au moins une demande de mesure corrective importante notifiée au terme de la procédure contradictoire, soit 25%.



Pour en savoir plus sur les objectifs et le fonctionnement des inspections-contrôles par les ARS

Déploiement de la mission de centres de ressources territoriaux à destination des personnes âgées (CRT)

Cette mission créée par la loi de financement de la Sécurité sociale 2022 a pour objectif de développer une alternative à l'entrée en institution, notamment via le maintien à domicile des personnes âgées par un accompagnement renforcé, lorsque l'accompagnement « classique » déjà assuré par un service proposant de l'aide ou des soins à domicile n'est plus adapté.

Le déploiement des CRT vise à positionner la structure désignée, qui peut être soit un EHPAD soit un service à domicile, comme un facilitateur du parcours de santé des personnes âgées du territoire résidant à domicile ou dans un autre établissement ainsi qu'aux professionnels en charge de leur accompagnement.

À la suite d'un appel à candidatures publié par l'ARS en 2023, 18 porteurs de projet ont été retenus pour mettre en œuvre la mission de CRT à compter du 1er janvier 2024. D'ici 2027, 62 CRT seront déployés à travers la région.

Structuration du dispositif d'hébergement temporaire en sortie d'hospitalisation (HTSH)

Le dispositif d'hébergement temporaire en sortie d'hospitalisation (HTSH) a vocation à garantir aux personnes âgées un accompagnement médico-social adapté suite à une hospitalisation.

Il consiste en particulier à organiser le transfert en HTSH dans le territoire de la filière de soins gériatriques de l'hôpital ou à proximité du domicile de la personne âgée ou de celui des aidants, à améliorer et sécuriser le retour à domicile d'une personne âgée après un séjour hospitalier.

Depuis le 1^{er} mai 2023, cette mesure s'appuie sur une nouvelle organisation à l'échelle des 34 filières de soins gériatriques franciliennes. Elle repose sur 220 places consacrées à l'HTSH et est recentrée sur 37 structures (33 EHPAD et 4 USLD).



Pour en savoir plus sur le dispositif

Sur le terrain

SEINE-ET-MARNE

Le dispositif HTSH s'appuie sur les DAC

● En Seine-et-Marne, le dispositif HTSH s'appuie sur les dispositifs d'appui à la coordination (DAC) qui organisent l'orientation vers les structures volontaires pour accueillir les personnes orientées. La capacité d'accueil disponible représente environ 20 places à l'année. Entre le 1^{er} mai et le 31 octobre 2023, plus de 330 patients en sortie d'hospitalisation âgés de 60 ans et + ont bénéficié de ce dispositif.

Développement de l'offre

	Nombre de places créées en 2023	Places installées au 31/12/2023
Hébergement permanent en EHPAD	404	63 494
Hébergement temporaire	72	1 475
Accueil de jour	14	1 283
Pôle d'activité et de soins (PASA)	140	2 897
Total général	630	69 149

Accompagner le handicap et la perte d'autonomie

Personnes en situation de handicap



Inclus'IF 2030

Le plan Inclus'IF 2030, qui représente une mobilisation de 317 M€ de crédits, a pour ambition de proposer des solutions nouvelles, inclusives, afin de mieux répondre aux besoins des personnes en situation de handicap et de leurs familles.

Dès le 7 novembre 2023, un premier appel à manifestation d'intérêt (AMI) a été lancé par l'ARS Île-de-France et ses partenaires. Son objectif est d'identifier et de financer les solutions d'accompagnement pour les personnes en situation de handicap qui pourront être mises en œuvre dès 2024 afin de répondre au plus vite aux besoins des usagers et de leurs familles.

Création de places en ESMS pour les enfants et adultes

On observe une progression de 713 places en moyenne par an (soit + 1,3%) entre 2018 et 2023.

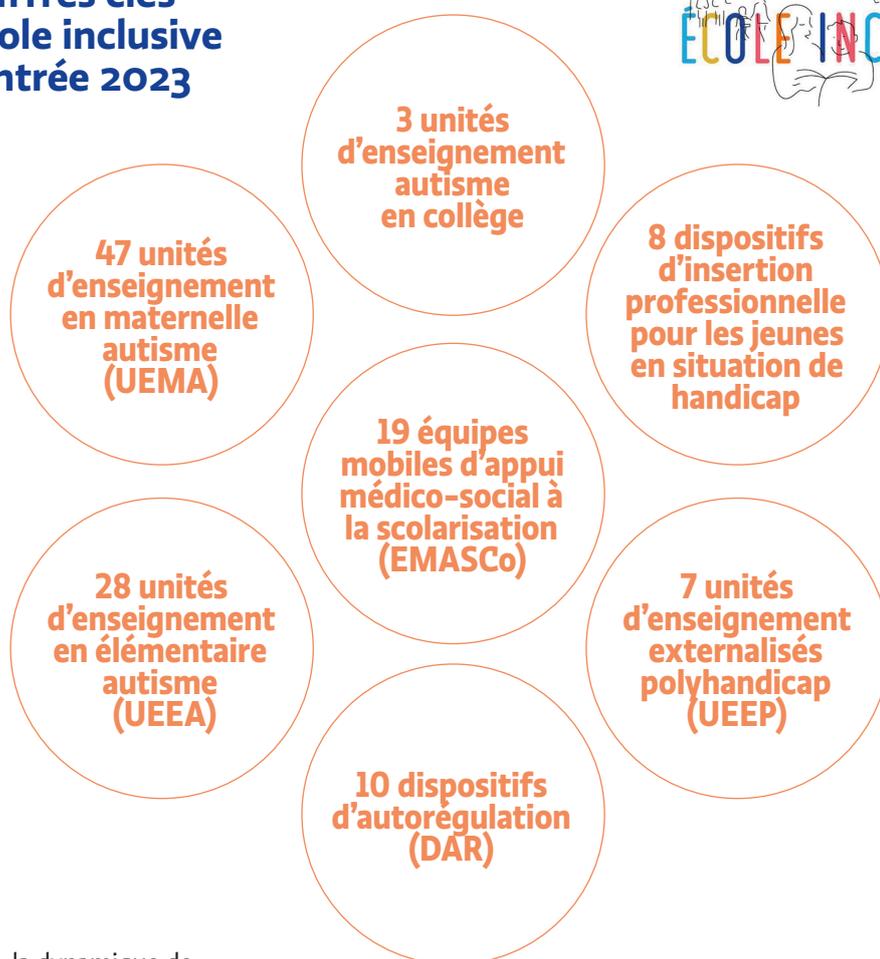
L'évolution des places d'établissements et de services pour les enfants entre 2022 et 2023 s'explique en partie par la création de plateformes médico-sociales pour les enfants (baisse du nombre de places de SESSAD et hausse des places d'IME).

	31/12/2023	Evolution 2018/2023	
		En nombre de places	En taux de croissance
Enfants	24 780	1 867	8,1%
Etablissement	16 655	907	5,8%
Service	8 125	960	13,4%
Adultes	32 541	1 699	5,5%
Etablissement	29 257	1 299	4,6%
Service	3 284	400	13,9%
Total général	57 321	3 566	6,6%
Moyenne annuelle		713	1,3%

École inclusive

En juillet 2023, les trois recteurs de la région académique Île-de-France se sont réunis avec l'ARS pour signer une convention et réaffirmer leur ambition commune en terme d'inclusion scolaire des enfants en situation de handicap.

Les chiffres clés de l'école inclusive à la rentrée 2023



Par ailleurs, la dynamique de co-construction engagée autour du plan Inclus'IF a permis l'identification partagée des besoins et opportunités en termes de dispositifs inclusifs de scolarisation pouvant être déployés dès la rentrée 2024.

Accompagner le handicap et la perte d'autonomie

Sur le terrain

YVELINES

- **Coopération territoriale associative d'accueil par le loisir**

- À la suite de la crise du Covid-19, les associations franciliennes du secteur du handicap ont identifié le besoin d'un temps de répit des jeunes en situation de handicap et de leurs familles. Dans les Yvelines, 8 d'entre elles sont mobilisées pour organiser des séjours de répit grâce à un financement de l'ARS. Ces séjours visent à assurer temporairement le bien-être physique, émotionnel et social des jeunes en situation de handicap, permettant ainsi un soulagement pour leurs aidants.

En 2023, cinq organismes gestionnaires ont maintenu cette initiative d'accompagnement pendant les périodes de vacances scolaires. Ces séjours de répit offrent des activités de loisirs adaptées à chaque tranche d'âge, respectant le rythme et les besoins des jeunes. Les enfants et adolescents accueillis étaient pour la grande majorité d'entre eux issus des IME gérés par les organismes gestionnaires volontaires, et en moyenne, 120 places étaient disponibles jusqu'au printemps 2023.

En fin d'année, un projet d'équipe mobile d'inclusion par le loisir portée par ces cinq organismes a vu le jour, fruit d'échanges réguliers avec la délégation départementale et les partenaires institutionnels du territoire. Cette équipe permettra de proposer des temps de répit durant les périodes scolaires en établissement et de soutenir les centres de loisir à l'accompagnement des enfants et adolescents en situation de handicap, dans une logique d'inclusion.

Sur le terrain



VAL-D'OISE

Aincourt

- **Déploiement du dispositif Handiconsult**

- Le dispositif Handiconsult permet de faciliter l'accès aux soins des personnes en situation de handicap, dont les troubles associés rendent parfois impossibles leur prise en charge en parcours de soins ordinaire. Il a été conçu à destination des enfants et adultes en situation de handicap, résidant à domicile ou en structure, présentant des troubles du spectre de l'autisme, troubles neurodéveloppementaux, troubles mentaux, mais également des polyhandicapés, dyscommunicants, non-compliants, et déficients intellectuels.

Handiconsult a été récemment mis en place au sein de l'Hôpital NOVO (site d'Aincourt), et propose différents types de consultations : somatiques, gynécologiques, dentaires, douleur, et autres spécialités disponibles dans l'établissement en fonction des besoins et après consultation initiale par le médecin d'Handiconsult.

Poursuite du CNR et publication du PRS 2023-2028

Lancé fin 2022, le volet santé du Conseil National de la Refondation a vu en 2023 la concrétisation des premières propositions retenues et issues des débats franciliens. Le CNR a constitué un apport précieux à l'élaboration du Projet régional de santé 2023-2028.

Véritable feuille de route pour les 5 prochaines années, ce nouveau PRS, co-construit avec l'ensemble des acteurs de santé de la région et les habitants, a été publié le 1^{er} novembre.

Poursuite du CNR et publication du PRS3

Conseil national de la refondation en santé

En octobre 2022, le Ministre de la Santé et de la Prévention a lancé le Conseil national de la refondation (CNR) en santé.

Ce Conseil a pour objectif de faire émerger à l'échelle territoriale des solutions concrètes pour améliorer le système de santé. Après une phase de recensement des idées sur le terrain, l'année 2023 a vu la concrétisation des premières mesures issues du CNR en Île-de-France. Ainsi en 2023 :

- 35 projets sous l'égide des Conseils territoriaux de santé ont émergé dans les 8 départements de la région pour un budget de 1,96 million d'euros.
- 6 projets ont été portés au niveau régional pour un budget de 3,3 millions d'euros.

Plusieurs partenaires se sont impliqués dans les territoires pour porter des mesures phares parmi lesquels :

- La CPAM dans les Yvelines pour faciliter l'accès à un médecin traitant ;
- Les collectivités territoriales en Seine-et-Marne pour porter le développement du réseau des collectivités engagées en santé ;
- Pôle emploi pour accompagner des NEET (jeunes ni en études, ni en emploi, ni en formation) issus des Quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) en apprentissage vers le métier d'aide-soignant en Seine-Saint-Denis.

Les mesures portées dans le cadre du CNR sont expérimentales et devront faire l'objet d'une évaluation.

Le travail continue puisqu'en 2024, l'Agence doit à la fois à déployer les projets lancés en 2023 et en développer de nouveaux.

Sur le terrain

VAL-D'OISE

3 projets issus du CNR santé en cours de déploiement dans ce département

1. Le Passeport Santé, qui vise à accroître la place de la prévention en santé auprès des collégiens en s'inspirant du modèle de l'attestation scolaire de sécurité routière (ASSR), est expérimenté dans 3 établissements (à Cergy, Gonesse et Argenteuil). Il est à terme prévu la création d'une application en lien étroit avec les programmes pédagogiques afin de sensibiliser les plus jeunes aux enjeux de santé
2. Le Projet territorial de sport-santé concerne l'ensemble des communes du Val-d'Oise et a pour objectif de faciliter l'accès des citoyens à l'activité physique via la formalisation d'un diagnostic partagé par les acteurs de santé du territoire
3. La création d'un centre d'aide à l'appareillage pour les personnes en situation de handicap a pour ambition de soutenir les personnes dans l'acquisition d'un fauteuil roulant en les aidant à choisir le matériel adapté à leur besoin et à recourir aux différents dispositifs d'aide à la mobilité

Projet régional de santé 2023-2028

Le **Projet régional de santé (PRS)** est un document stratégique qui définit la **politique régionale de santé**. Il est révisé tous les cinq ans en lien avec les acteurs de la santé et les citoyens.

Un PRS articulé autour de 8 enjeux

Des ambitions socle



Réduire les **inégalités sociales et territoriales de santé** en matière d'accès à la prévention, aux soins ou à un accompagnement



Renforcer le **pouvoir d'agir des citoyens** vis-à-vis de leur santé et les faire participer à l'élaboration des politiques de santé



Territorialiser les interventions de l'Agence en adaptant celles-ci aux spécificités territoriales franciliennes



Agir sur les déterminants de la **santé périnatale**



Améliorer la **santé mentale** des Franciliens et notamment **des jeunes**

Des priorités d'intervention thématiques

Des priorités transversales

L'attractivité des ressources humaines en santé en Île-de-France



La structuration des parcours de santé et la lutte contre les ruptures de parcours



Le changement climatique et la prise en compte de la dimension environnementale de la santé, en étroite articulation avec le PRSE 4

Projet régional de santé 2023-2028

Après plusieurs mois de travaux de co-construction, de concertation avec les partenaires de l'ARS Île-de-France et les Franciliens, et une phase de consultation réglementaire de trois mois, le Projet régional de santé 2023-2028 a été publié le 1^{er} novembre 2023.

Diagnostic, co-construction et concertation

Tout au long de son élaboration, Le Projet régional de santé s'est appuyé sur de nombreuses contributions, visant à la fois à partager des éléments de diagnostic et des priorités d'actions :

- La rédaction de 63 fiches-actions, assurée par près de 70 groupes de travail pluridisciplinaire s'est appuyée sur le diagnostic régional de l'Observatoire régional de santé d'Île-de-France, le bilan et l'évaluation externe du précédent PRS ainsi que sur les propositions issues du Conseil national de la refondation (CNR) en santé.
- La contribution de 3 000 usagers et citoyens a été prise en compte, au travers du sondage réalisé fin 2022 qui visait à identifier les attentes des Franciliens vis-à-vis du système de santé et via une enquête auprès d'habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville.
- Grâce à l'appui du CREAI Île-de-France et à la mobilisation de l'association d'auto-représentants Handivoice, une concertation numérique auprès des personnes en situation de handicap ainsi que 3 ateliers ont été organisés sur les thématiques suivantes :
 - La représentation ;
 - L'autodétermination pour une pleine participation ;
 - La bientraitance

Un atelier complémentaire s'est tenu avec les représentants des personnes dyscommunicantes, en situation de polyhandicap, d'autisme et de handicap rare.

Consultation réglementaire

Entre juillet et octobre 2023, la consultation réglementaire, prévue par le code de la santé publique, visait à recueillir les avis de la CRSA, du Préfet de la région Île-de-France, des collectivités territoriales, des Conseils départementaux de la citoyenneté et de l'autonomie et du Conseil de surveillance de l'ARS. Les avis rendus ont permis d'enrichir la version finale du Projet régional de santé publié le 1^{er} novembre.



Pour plus d'information et
consulter le Projet régional
de santé

Composition du PRS

1. Le COS



Le Cadre d'orientation stratégique (COS), publié en 2018 pour dix ans, a pour ambition de porter une vision régionale, stratégique et partagée en matière de santé. Il a fait l'objet d'une actualisation pour les cinq prochaines années.

2. Le PRAPS



Le Programme régional d'accès à la prévention et aux soins (PRAPS) vise à favoriser l'accès aux droits et aux soins des plus démunis, en complément des actions en faveur de la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé figurant dans le SRS.

3. Le SRS



Le Schéma régional de santé (SRS) se compose de six axes, déclinés chacun en fiches-action qui présentent les grands objectifs stratégiques et opérationnels pour la santé des Franciliens pour les cinq années à venir. Il comporte également les volets « Activités de soins et équipements matériels lourds soumis à autorisation », « Permanence des soins en établissements de santé » et « Laboratoires de biologie médicale ».

- Axe 1 : Construire une culture de la prévention et développer le pouvoir d'agir des citoyens
- Axe 2 : Construire des parcours de santé lisibles, fluides et qui répondent aux besoins des patients
- Axe 3 : Partir des besoins des territoires et des usagers pour garantir une offre de soin accessible, adaptée et de qualité
- Axe 4 : Ressources humaines en santé : former, recruter et fidéliser les professionnels de la santé en Île-de-France
- Axe 5 : Gérer, anticiper et prévenir les risques
- Axe 6 : Fédérer les acteurs autour d'objectifs partagés pour promouvoir la santé dans toutes les politiques publiques



iledefrance.ars.sante.fr

